



Cargaison véhicule de location tombé en panne

Par Gaut31

Bonsoir,

Le propriétaire du véhicule que j'ai loué, tombé en panne durant le transport - et que j'ai laissé dans un centre de dépannage, refuse de me restituer la cargaison que je transportait.

En a-t'il le droit légalement étant donné que mon matériel est dans son véhicule ?

Que puis-je faire ?

Merci d'avance

Par ESP

Bonjour

Y-a-t-il, derrière cela, un problème qui justifierait ce refus ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

De quelle manière ce refus est-il exprimé ?

Avez-vous proposé de venir chercher votre matériel avec un autre véhicule ?

Par Gaut31

Merci de vos réponses.

Non, pas vraiment de problème. La panne est due à l'usure, et nous avons dû rentrer en taxi au milieu de la nuit en laissant la cargaison sur place (pas possible de faire autrement j'avais loué le véhicule justement pour la transporter). Le lendemain, la location a pris fin (donc légalement nous ne pouvons pas revenir dans le centre récupérer la cargaison).

Ce qui aurait dû se passer c'est que nous aurions dû nous arranger avec le propriétaire, mais malgré nos relances il refuse de m'appeler et fait le mort (ça fait déjà une semaine et impossible de communiquer).

Je commence à sérieusement m'inquiéter d'autant que j'ai besoin de cette cargaison et j'ai peur qu'il ai le droit de la garder indéfiniment sans que je ne puisse rien faire.

Merci d'avance pour votre aide précieuse

Par yapasdequoi

Puisque vous savez où est le centre, vous pouvez vous y rendre avec un autre véhicule et reprendre votre cargaison.

Par Gaut31

Non justement je ne peux pas. Je ne suis plus locataire du camion, donc je peux plus y avoir accès (je devais laisser les clés pour laisser le camion dans le centre). Je les ai appelé et ils m'ont dit de m'arranger avec le propriétaire. Ma question est donc, est-il obligé de me rendre mon matériel ou suis-je suspendu à son bon vouloir ? Si il ne me répond

plus jamais, que puis-je faire ?
Merci

Par yapasdequoi

Si vous connaissez son adresse, vous lui envoyez une mise en demeure de vous rendre votre cargaison.
Si vous avez les preuves que le contenu du camion vous appartient (factures ?) vous pouvez aussi déposer plainte à la police.

Par Gaut31

Merci beaucoup !

Donc je suis dans mon bon droit, ouf !
J'avais peur qu'il puisse le garder et que la loi soit de son côté...

Merci infiniment pour votre aide si réactive

Par Isadore

Bonjour,

Vous êtes dans votre bon droit de récupérer vos affaires.

Mais si le propriétaire du véhicule est de mauvaise foi, il vaut mieux avoir la preuve que ces objets sont à vous, et de préférence avoir aussi la preuve qu'ils sont en sa possession (le témoignage du personnel du centre pourrait être utile).

On ne va pas dépouiller quelqu'un de ses biens simplement parce que son ancien locataire prétend qu'ils sont à lui. Une personne qui a un objet en sa possession est présumée en être le propriétaire jusqu'à preuve du contraire.

Si vous déposez plainte réunissez un maximum d'éléments prouvant votre propriété : nom de témoins, factures, etc.

Par Gaut31

Merci.

J'ai les factures de mon matériel, et des captures d'écran de messages demandant au propriétaire à ce qu'on s'organise pour qu'il me le restitue. Je n'ai pas les noms des employés centre mais je devrais pouvoir trouver.

Je vais faire tout ce qu'il faut en tout cas, même si c'est triste de devoir en arriver là...

Merci encore pour vos réponses !

Par yapasdequoi

La cargaison n'appartient pas au propriétaire du véhicule si vous pouvez prouver le contraire.
Il ne peut pas vous interdire de la récupérer.

Tentez une approche amiable et présentez vous au centre de réparation (ils auront bien les clés du camion !) avec vos justificatifs.